



LE MUSÉE DÉDIÉ AU SCULPTEUR DAVID D'ANGERS, INSTALLÉ DANS L'ABBATIALE TOUSSAINT, À ANGERS.

veut en faire une salle des fêtes et ne demande que sa « désaffectation ». Pareille procédure n'est pas banale. De fait, elle n'a touché, depuis 1905, que 144 églises communales. Ces dernières années, c'est même sur les doigts d'une main qu'on peut les compter, car pour désaffecter – désacraliser – une église, il faut l'accord du préfet, mais surtout celui de l'évêque du diocèse, toujours soucieux de ne pas créer un précédent. « *Le cas peut se justifier, par exemple, si un village doté de plusieurs églises se trouve en difficulté pour l'entretien de l'une d'entre elles*, dit Mgr André Dupleix. *Mais le bâtiment, s'il perd sa dimension sacrée, reste néanmoins marqué par une histoire que le nouveau propriétaire doit respecter. On ne va quand même pas faire une rave*

**A lire**  
**Restaurer son église**, Actes des Rencontres départementales du patrimoine de Seine-et-Marne, éd. Lieux Dits, 2009, 208 p., 20 €. **Guide des architectures religieuses contemporaines à Paris et en Ile-de-France**, éd. Alternatives, 2009, 192 p., 29 €. **Découvrez nos plus belles églises et abbayes**, éd. Michelin, 576 p., 16 €.

*party dans une église ! A la limite, je préfère la déconstruction que l'affectation à n'importe quoi. »*

Position radicale... qui devrait arranger les affaires de Pascal Vieilleville, maire communiste de Plounérin, 750 habitants, dans les Côtes-d'Armor, en charge de deux églises : une chapelle classée du XVII<sup>e</sup> siècle, 200 places, actuellement en rénovation et plutôt bien adaptée à la réalité de la pratique religieuse locale, et une immense nef néo-gothique de 1000 places, témoin de cette époque, au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'Eglise catholique reconquérante rasait les églises romanes et semait, surtout dans l'ouest de la France, ces édifices par centaines. Ostensibles. Vite construits. Pas toujours très bien. L'église de Plounérin, un peu

branlante en plein milieu du bourg, fermée depuis deux ans sur ordre du préfet, ne peut même plus sonner l'heure : des pierres risquent de tomber dans le cimetière. Coût de sa rénovation : 3 millions d'euros qui, allégés des aides et subventions, équivaldraient à 1 million et demi pour la commune. « *Avec notre capacité annuelle d'investissement de 75 000 euros, nous nous endetterions pour trente ans* », se désole le maire. Plutôt partisan de la démolition – et donc de la désaffectation –, l'élu a décidé de soumettre l'idée à ses administrés par référendum après les élections régionales. L'évêché ne s'est toujours pas prononcé. A Gesté (2 500 habitants), dans le Maine-et-Loire, la désaffectation de l'église n'est pas à l'ordre du jour. Le